

Propriétaire : le pivot des courses



Ils sont un peu moins de 9000 et font partie des acteurs essentiels des courses hippiques. Découvrez les propriétaires de chevaux et leur rôle dans la filière.

Souvent mal connu, le propriétaire joue un rôle fondamental dans l'équilibre économique du secteur des courses hippiques. Son investissement permet d'augmenter le nombre de chevaux, de rendre les courses plus compétitives avec des gains intéressants pour les parieurs. Le propriétaire a également un rôle dès l'élevage. Plus la demande de foal ou de yearling est importante et plus les éleveurs vont être en capacité d'investir dans les meilleurs poulinières et étalons. « Nous avons bien conscience qu'avec le turfiste, nous sommes un élément essentiel pour les courses » explique Jean-Pierre Bonardel, associé propriétaire lyonnais, « c'est une responsabilité qu'on assume car on a envie de faire partager notre passion au plus grand nombre. Les gens doivent comprendre qu'être propriétaire c'est un projet collectif qui est plus fort que l'intérêt pour le jeu. » Le propriétaire est aussi un partenaire de l'écurie d'entraînement dont il assure une partie du revenu via les pensions.

Comme en témoigne Jean-Pierre Bonardel : « Nous avons choisi Jean-Pierre Gauvin à Saint-Cyr-les-Vignes, car il aime les groupes comme les nôtres. Et puis il est exceptionnel ! Entre nous, on l'appelle le maestro. Il nous permet d'autofinancer cette aventure. C'est vraiment essentiel d'avoir cette complicité entre propriétaire et entraîneur. »

Un investissement soutenu par les maisons mères

Devenir propriétaire a un coût. Il y a d'abord l'achat du ou des chevaux. Ensuite, il faut rajouter le prix de la pension. Et il ne faut pas compter sur des gains immédiats. En moyenne, on estime ainsi qu'il faut aux alentours de 20 000€ annuels pour un cheval : une somme non négligeable. De plus, il faut pouvoir assurer cet investissement pendant plusieurs années pour espérer le rentabiliser via les allocations et primes. Les capacités financières des futurs propriétaires sont d'ailleurs évaluées par France Galop et Le TROT en préalable à l'agrément. Toutefois, des formes de propriété telles que l'association, l'écurie de groupe, la location ou encore les sociétés permettent de partager un cheval à moindres coûts en les mutualisant.